



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 88 - DECEMBRE 2015**

# SOMMAIRE

## Préfecture de la Région Picardie

### Secrétariat Général aux Affaires Régionales

Arrêté N °2014353-0014 - Arrêté préfectoral portant publication de la liste régionale des formations technologiques et professionnelles initiales dispensées par les établissements mentionnés à l'article L. 6241-9 du code du travail et la liste des organismes et services mentionnés aux 1° à 5° de l'article L.6241-10 du code du travail en Picardie, ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage au titre de la fraction « hors quota » - campagne de collecte 2015

..... 1





PREFECTURE SOMME

## **Arrêté n °2014353-0014**

**signé par  
Préfet de la région Picardie**

**le 19 Décembre 2014**

**Préfecture de la Région Picardie  
Secrétariat Général aux Affaires Régionales**

Arrêté préfectoral portant publication de la liste régionale des formations technologiques et professionnelles initiales dispensées par les établissements mentionnés à l'article L. 6241-9 du code du travail et la liste des organismes et services mentionnés aux 1° à 5° de l'article L.6241-10 du code du travail en Picardie, ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage au titre de la fraction « hors quota » - campagne de collecte 2015



PREFETE DE LA REGION PICARDIE

**Arrêté portant publication de la liste régionale des formations technologiques et professionnelles initiales dispensées par les établissements mentionnés à l'article L. 6241-9 du code du travail et la liste des organismes et services mentionnés aux 1° à 5° de l'article L.6241-10 du code du travail en Picardie, ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage au titre de la fraction « hors quota » – campagne de collecte 2015**

**La Préfète de la région Picardie  
Préfète de la Somme  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 modifiée relative à la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;

Vu la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

Vu le décret n°2014-985 du 28 août 2014 relatif aux modalités d'affectation des fonds de la taxe d'apprentissage ;

Vu le Titre IV du livre II de la VIème partie du code du travail et notamment ses articles L.6241-8 à L6241-10 et R.6241-3 et R.6241-3-1 ;

Vu les circulaires interministérielles du 24 août 2006 et du 10 septembre 2009 ;

Vu la circulaire de la DGEFP du 14 novembre 2014 relative à l'élaboration des listes des formations technologiques et professionnelles initiales et organismes et services éligibles à la fraction « hors quota » de la taxe d'apprentissage ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Mme Nicole KLEIN, Préfète de la région Picardie, Préfète de la Somme ;

Vu les listes des formations et établissements transmises par les services régionaux de l'Etat concernés en région Picardie ;

Vu la concertation en bureau du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) du 10 décembre 2014 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ,

**A R R E T E**

**Article 1 :** La liste régionale des formations technologiques et professionnelles initiales dispensées par les établissements mentionnés à l'article L. 6241-9 et la liste des organismes et services mentionnés

aux 1° à 5° de l'article L.6241-10 du code du travail susceptibles de bénéficier des dépenses libératoires de la taxe d'apprentissage sont publiées.

**Article 2:**

En application des dispositions des circulaires interministérielles susvisées, les listes sont consultables sur le site internet de la préfecture de la région Picardie – préfecture de la Somme à l'adresse suivante :

<http://somme.gouv.fr>

onglets « politiques publiques » « économie et emploi » « économie »  
rubrique « taxe d'apprentissage »

**Article 3 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Picardie, préfecture de la Somme.

Amiens, le 19 DEC. 2014

La Préfète de Région

Nicole KLEIN

